

**FORMULAIRE CREATION D'ENTREPRISE INDIVIDUELLE**

Merci de compléter ce formulaire et de le déposer à l'accueil de la CEM, ou de le renvoyer par courriel à [contact@cemstbarth.com](mailto:contact@cemstbarth.com), accompagné des pièces listées en annexe.

La CEM reviendra vers vous.

<b>NOM :</b>	<b>COURRIEL :</b>
<b>PRENOM :</b>	<b>TELEPHONE :</b>
<b>DATE DE DEBUT D'ACTIVITE SOUHAITEE :</b>	
<b>ETES VOUS SALARIE ? :</b>	<b>AVEZ-VOUS DEJA EXERCE UNE ACTIVITE NON SALARIE ?</b> <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI Numéro de Siret :
<b>SITUATION MATRIMONIALE :</b> <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Pacsé <input type="checkbox"/> En concubinage	
<b>NOM COMMERCIAL (non obligatoire) :</b>	<b>ENSEIGNE (si local commercial) :</b>
<b>ACTIVITE PRINCIPALE SOUHAITEE :</b>	
<b>ACTIVITES SECONDAIRES SOUHAITEES :</b>	

<b>DOSSIER REMIS A LA CEM LE :</b>	<b>SIGNATURE DU DECLARANT :</b>





CHAMBRE ECONOMIQUE  
MULTIPROFESSIONNELLE  
— Saint-Barthélemy —

### **LISTE DES PIÈCES A FOURNIR :**

- La copie de votre pièce d'identité et y écrire « certifiée conforme à l'original » + date + signature.
- La copie de votre carte vitale.
- 1 justificatif de jouissance de l'adresse administrative de l'entreprise (attestation notariale de propriété/ ou bail professionnel/ ou copie bail d'habitation + copie facture/ ou attestation de domiciliation + copie passeport de l'hébergeant + copie facture au nom de l'hébergeant/ou contrat de domiciliation d'entreprise conclu avec une société ayant obtenu un agrément Préfectoral...).
- 1 [pouvoir](#) rempli et signé ;
- La [déclaration de non-condamnation](#) + remplie et signée
- En cas d'activité réglementée : 1 copie du diplôme ou la production de tout document justifiant d'une expérience professionnelle de 3 années minimum au même poste (certificat de travail, dernier bulletin de salaire etc....)
- Un règlement de 95 euros (soit par virement, chèque ou CB à l'accueil de la CEM) et un règlement de 150 € de frais de chambre consulaire
- Des frais d'immatriculation au répertoire des métiers et/ ou au Greffe seront à prévoir selon l'activité.
- Vous pouvez réaliser cette démarche en autonomie et gratuitement sur le site Internet [www.inpi.fr](http://www.inpi.fr). Les frais d'immatriculation au répertoire des métiers et/ ou au Greffe seront à prévoir selon l'activité.

### **Nous vous informons que toute entreprise de Saint-Barthélemy doit s'acquitter des taxes annuelles suivantes :**

- CFAE : 350 € en forfait de base, 100 € supplémentaire par salarié, à payer dans les 90 jours de l'immatriculation (sauf si elle a lieu du 01/10 au 31/12). Payable les années suivantes du 01/01 au 31/03 [avec le document CFAE](#)
- TED : Taxe d'élimination des déchets : montant qui doit être déterminé par la déchetterie que vous devriez contacter.

La CEM met en place la formation « Entreprendre » pour les créateurs et repreneurs d'entreprises : Elle vous donnera les bases de gestion de votre future entreprise. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter, et à consulter le [programme sur notre site Internet](#).

Etablissement Public Territorial de la Collectivité de Saint-Barthélemy

59 rue Samuel Fahlberg – Gustavia - 97133 Saint-Barthélemy

Tel: 0590 27 12 55 - Email: [contact@cemstbarth.com](mailto:contact@cemstbarth.com)



@CemStBarthOfficiel



@mstbarth

[www.cemstbarth.com](http://www.cemstbarth.com)

Siret : **130 004 708 00025** – N° déclaration d'activité : **95 970165497**

